



COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°14-28

L'an deux mille quatorze, à 10h
Le 12 décembre, à Warcq (Ardennes)

Date de convocation	12 novembre 2014
Nombre de délégués :	
+ Titulaires	37 titulaires
+ Suppléants	37 suppléants
+ Présents	20
+ vote par procuration	0

Étaient présents :

M. Jean-Paul BACHY
M. Daniel BEGUIN
M. Jean-François DAMIEN
M. Sylvain DALLA ROSA
M. Claude FAUVET
M. Pascal GILLAUX
M. Gilbert LECLERCQ
M. Robert PASCOLO
Mme Morgane PITEL
M. Franck TUOT

Mme Béatrice BONNIN
M. Jack COLLINET
M. Bernard DEKENS
M. Daniel COURTAUX
M. Bernard MAILLARD
M. Guy JOSEPH
M. Pierre PANDINI
M. Bernard PIERQUIN
M. Jean-Pierre RENVOY
M. Claude WALLENDORFF

Objet de la délibération :

Indemnités de conseil allouée au comptable public

Résultat du vote
Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 0

COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°14-28

Objet de la délibération :

Indemnités de conseil allouée au comptable public

Vu l'arrêté du 12 juillet 1990 fixant les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs des services extérieurs du Trésor, chargés des fonctions de payeur des départements, et notamment, son article 3,

Le Comité Syndical de l'EPAMA, à l'unanimité, décide de l'attribution d'une indemnité de fonction de 100 % à **Monsieur Patrick CESTER** à compter du 1er janvier 2014 et jusqu'à la fin du mandat du conseil syndical actuellement en place.

Le Président de l'EPAMA,

Jean-Paul BACHY

